

UN EXEMPLE ?

Les coûts administratifs sont évalués en France à : 3,7 % du PIB (3,5 % pour l'UE), une réduction de 25 % de ces coûts, permettrait d'augmenter de 1,4 % le PIB de notre pays. C'est particulièrement vrai dans le domaine des exportations où de nombreuses contraintes administratives pèsent encore sur nos entreprises exportatrices.



PROPOSITION 16 :

GARANTIR LA LOYAUTÉ DES ÉCHANGES : LUTTER CONTRE LES PRODUITS NON-CONFORMES OU CONTREFAISANTS

POURQUOI ?

- Dans un marché mondialisé, il est essentiel de s'assurer **que la concurrence entre les acteurs économiques se fait de manière saine et loyale.**
- Dans les IEEC, le non respect des règles par certains a **des conséquences particulièrement graves pour les utilisateurs** et les industriels.
- Les principaux problèmes sont :
 - **la sécurité des utilisateurs** : l'augmentation de produits non conformes aux normes crée un véritable danger en matière de sécurité pour les utilisateurs ;
 - **l'environnement** : la réglementation environnementale est de plus en plus abondante et amène les industriels à « éco-concevoir » **leurs produits** (cf. proposition 2), diminuer la consommation d'énergie, organiser et financer des filières de récupération et de traitement des déchets. Le non respect de ces réglementations crée une concurrence déloyale et nocive ;
 - **la contrefaçon** : la diffusion de produits contrefaisants est en nombre croissant dans nos secteurs. Le niveau de contamination en France en 2007 est estimé à 1 % alors qu'il n'était que de 0,2 % en 2000.
- **La distribution via Internet** est le moyen privilégié des contrefacteurs et des fraudeurs pour « écouler » leurs marchandises contrefaisantes et/ou non conformes. Il est capital que ces ventes soient soumises aux mêmes règles que celles exigées pour les autres modes de distribution.

COMMENT ?

LES PROPOSITIONS DE LA FIEEC POUR GARANTIR LA LOYAUTÉ DES ÉCHANGES : LUTTER CONTRE LES PRODUITS NON-CONFORMES OU CONTREFAISANTS

- **Améliorer la détection des produits dangereux et/ou contrefaisants :**
 - investir dans la recherche ;
 - accroître les moyens humains et financiers dédiés à la loyauté des échanges tant au niveau des autorités de contrôle que des industriels ;
 - développer des outils de références : promouvoir la norme comme référence pour la sécurité.
- **Agir en coordination avec les autorités :**
 - renforcer la collaboration existante entre les industriels et les autorités de contrôle (DGCCRF, Douanes...) ;
 - coordonner les initiatives privées et publiques de surveillance du marché ;
 - former les agents de la DGCCRF et des douanes sur nos produits ;
 - multiplier les opérations coup de poing dans les pays sensibles et en développant la collaboration avec les autorités locales.
- **Travailler avec l'ensemble des acteurs de la filière :**
 - exploiter et développer les outils existants ;
 - communiquer et sensibiliser ;
 - donner les moyens aux entreprises de se protéger.

Liste des propositions détaillées à la page 82

III – Une méthode pour gagner

Au-delà de ces constats et ces propositions, il faut désormais impulser une nouvelle dynamique industrielle pour le pays : travailler ensemble, avec un but commun, pour faire émerger une stratégie industrielle moderne. Quatre démarches s'imposent :

PROPOSITION 17 :

INTEGRER UNE DEMARCHE « POLES DE MARCHÉ » DANS LES « POLES DE COMPETITIVITE »

POURQUOI ?

- Les nouvelles technologies issues des pôles de compétitivité doivent se développer avec une **approche « marché »**.
- Il faut **agir nationalement** et pas uniquement dans une logique territoriale, en favorisant le regroupement des pôles.
- Ces innovations doivent être testées dans des conditions réelles de marché, en incluant tous les acteurs de la filière : clients, producteurs, installateurs, etc. afin d'accroître une compétence globale.
- Il convient de développer **une culture concrète « d'essais / erreurs »** sur des marchés identifiés, permettant de corriger et affiner les offres développées. Il faut sortir de la logique unique des « expérimentations » dans des conditions non-conformes à celles du marché.

COMMENT ?

LES PROPOSITIONS DE LA FIEEC POUR INTEGRER UNE DEMARCHE « POLES DE MARCHÉ » DANS LES « POLES DE COMPETITIVITE »

- **L'Etat comme coordinateur** : en mobilisant les collectivités locales et territoriales, en animant le réseau des pôles de compétitivité dans cette logique, en mobilisant les énergies disponibles.
- **L'Etat comme « catalyseur »** : en s'impliquant comme client dans les grands programmes sur ses besoins propres.
- **L'Etat comme « promoteur »** : en aidant la filière à généraliser les solutions ainsi affinées.

Liste des propositions détaillées à la page 86

UN EXEMPLE ?

Le nouveau *cluster* Lumière mis en place à Lyon qui vise à agréger les compétences, publiques, privées, des écoles et universités, peut être considéré comme une illustration d'un « pôle de marché ». Il entend dynamiser une filière qui représenterait en Rhône-Alpes quelque 10.000 emplois répartis sur 300 entreprises et prestataires de services.

**« C'est un accélérateur de la pénétration des nouvelles technologies,
un facteur de compétitivité de la filière et un tremplin pour l'exportation »**

JOËL KARECKI, PHILIPS FRANCE & MAGHREB
Assemblée générale de la FIEEC – 2 avril 2008

PROPOSITION 18 :

RECREER UNE SOLIDARITE ENTRE LES PETITES, MOYENNES ET GRANDES ENTREPRISES DANS UNE APPROCHE D'« ECOSYSTEMES DE CROISSANCE »

POURQUOI ?

- Depuis une vingtaine d'années, **l'industrie française a perdu progressivement sa « solidarité »** industrielle et citoyenne, contrairement à l'industrie allemande ou japonaise.
- Lorsque les entreprises ont **une politique court terme**, elles travaillent sur le « prix bas pour aujourd'hui », aux dépens de « l'innovation pour demain ». Les délocalisations sont alors inévitables.
- **A contrario**, lorsque ces mêmes entreprises travaillent pour le long terme, elles renforcent leurs Bureaux d'étude qui cherchent des partenaires pour « l'innovation pour demain », au dépend du « prix bas immédiat », **et des projets d'avenir peuvent alors s'enclencher, porteurs de différenciations techniques et technologiques, elles-mêmes génératrices de compétitivité accrue.**
- Le fait de « chasser en meute » permet d'attaquer la mondialisation en commun, en étant plus fort, et de partager les risques et les victoires.

« Il est indispensable que les grandes entreprises portent avec elles les PME, notamment à l'export »

HENRI LACHMANN, SCHNEIDER ELECTRIC

Assemblée générale de la FIEEC – 2 avril 2008

COMMENT ?

LES PROPOSITIONS DE LA FIEEC POUR RECREER UNE SOLIDARITE ENTRE LES PETITES, MOYENNES ET GRANDES ENTREPRISES DANS UNE APPROCHE « D'ECOSYSTEMES DE CROISSANCE »

- Formaliser les accords entre grandes, moyennes et petites entreprises par des chartes. Le Pacte PME est un premier exemple sur lequel il convient de bâtir.
- Conditionner certaines aides à un **travail en commun** entre entreprises de tailles variées.
- Créer une véritable catégorie des **Entreprises de Taille Moyenne (ETM) allant entre 250 et 5000 salariés**, maillon faible de l'écosystème économique français.
- Donner l'exemple au niveau de l'Etat **dans ses marchés publics**.

Liste des propositions détaillées à la page 88

UN EXEMPLE ?

Microsoft France a mis en place un programme de parrainage de start-up du logiciel. Plus qu'un apport financier, il s'agit pour la filiale française du géant du logiciel d'accompagner quelques start-up dans leurs mises au point de produit, leurs démarches commerciales vis-à-vis de grands clients et leur participation à des salons. <http://www.microsoft.com/france/apropos/idees/>



PROPOSITION 19 :

IMPULSER UNE STRATEGIE EUROPEENNE SUR NOTRE SECTEUR

POURQUOI ?

- **La France doit penser son développement en Europe** : Les Industries Electriques, Electroniques et de Communication sont puissantes au niveau Européen.
- Une stratégie industrielle doit intégrer les entreprises étrangères **s'implantant en France**.
- Le travail réalisé par la FIEEC dans le présent rapport a été effectué par sa Fédération européenne, **l'Orgalime, en parallèle** dans un document élaboré **avec la Commission européenne dans le cadre du groupe de haut-niveau « Electra »**.

COMMENT ?

LES PROPOSITIONS DE LA FIEEC POUR IMPULSER UNE STRATEGIE EUROPEENNE SUR NOTRE SECTEUR

- Inclure dans le prochain Conseil Compétitivité de la Présidence française (17 et 18 juillet 2008) un point sur la stratégie industrielle européenne.
- **Se baser sur les conclusions du groupe de haut niveau « Electra » élaboré par l'Orgalime et la Commission européenne** qui liste 20 propositions concrètes pour répondre aux défis d'une croissance durable en Europe pour les 12 prochaines années.
- Impulser les débats nécessaires à la mise en œuvre des propositions listées.

Liste des propositions détaillées à la page 90

« Toute stratégie industrielle doit aujourd'hui s'envisager dans une perspective européenne et mondiale. La présidence française de l'UE et les travaux du groupe de haut niveau Electra, sont des opportunités fortes qu'il nous appartient d'optimiser »

ROBERT MAHLER, PRESIDENT D'ORGALIME



PROPOSITION 20 :

CREER UN CONSEIL STRATEGIQUE INDUSTRIEL DE L'ENERGIE, DU NUMERIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, EN LIEN AVEC LES CONSEILS EXISTANTS ET LES INDUSTRIES ET SERVICES CONCERNES

« Les pouvoirs publics ont vocation à impulser et à coordonner des visions de moyen-long terme »

LUC CHATEL, SECRETAIRE D'ETAT EN CHARGE DE L'INDUSTRIE

Assemblée générale de la FIEEC – 2 avril 2008

POURQUOI ?

- Disposer d'un **Conseil Stratégique à vocation industrielle** permettant de bâtir une stratégie nationale sur les thèmes les plus porteurs.
- Avoir **un lieu de discussion commun, régulier et opérationnel** entre administrations concernées (industrie, formation, éducation, environnement,...), industriels, universités et laboratoires de recherche pour définir en commun des priorités.
- Définir **une vision concertée des enjeux et opportunités industriels au niveau national**.
- Décliner les engagements du Gouvernement au niveau européen ou français (environnement, numérique) **en mobilisant les industriels au cœur de ces sujets**.
- Piloter de manière **opérationnelle** les grandes orientations impulsées par nos industries.
- Compléter de manière coordonnée **les conseils déjà existants** (Conseil Supérieur des Industries de Santé) ou annoncés (Conseil National du Numérique) avec une démarche industrielle et s'intégrer dans les dynamiques déjà lancées (Grenelle de l'environnement) au niveau des solutions industrielles.

COMMENT ?

LES PROPOSITIONS DE LA FIEEC POUR CREER UN CONSEIL STRATEGIQUE INDUSTRIEL DE L'ENERGIE, DU NUMERIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, EN LIEN AVEC LES AUTRES INDUSTRIES ET SERVICES CONCERNES

- **Rattacher ce Conseil au Ministre de l'Industrie avec une vocation interministérielle.**
- **Compléter ce qui existe déjà** notamment dans la Santé (Conseil Stratégique des Industries de Santé) ou est annoncé (Conseil du Numérique) par un Conseil à vocation industrielle regroupant les industriels concernés sous la coordination de la FIEEC.
- **Intégrer des représentants d'autres industries** qui sont indispensables pour bâtir les solutions innovantes de demain (plasturgie, mécanique, télécommunications, logiciels et services...).
- Mettre en place un **calendrier de travail opérationnel, fixant des objectifs précis et mesurables**, et assurer **un suivi** par une réunion semestrielle.
- **Fixer en commun Industrie / Gouvernement l'ordre du jour** pour régler les problèmes opérationnels et concrets.

Liste des propositions détaillées à la page 91



Rapport de propositions

UNE STRATEGIE INDUSTRIELLE POUR LES MARCHES DU FUTUR

La croissance se construit ensemble

INTRODUCTION

Le rapport des Industries Electriques, Electroniques et de Communication a été l'occasion pour notre secteur de s'interroger collectivement sur sa place, son rôle ses perspectives. Nous regroupons les acteurs supports du numérique, de l'énergie et du confort domestique : depuis les composants (circuits intégrés, micro-processeurs,...) aux transformateurs, des câbles aux produits grand publics durables (loisir numérique, électroménager, ...) qu'ils soient dans votre maison, votre moyen de transport, votre lieu de travail, bureau ou usine, entreprise ou administration...

Il s'agit donc pour nous de répondre à une double question : nos industries ont-elles encore une place dans le futur ? Et si oui, que faut-il faire pour qu'elles continuent à se développer pour participer activement à la croissance de notre pays et au bien-être de nos concitoyens ?

Ce rapport entend répondre à ces questions.

D'abord sur **les marchés du futur (Chapitre I)**. Nous n'avons pas voulu partir des technologies ou des marchés existants, mais bien de **l'attente de nos concitoyens, des entreprises, des collectivités locales et de l'Etat**. **C'est à partir de ce constat que le rôle central et structurant de notre profession prend toute sa dimension**. Bien entendu, il a fallu faire des choix, se concentrer sur les principaux enjeux. Ces choix nous les assumons : ils concernent **le développement durable**, dans sa dimension de gestion énergétique et d'éco-conception des produits, **la sécurité**, qu'elle soit du territoire, des personnes ou des biens, les outils de **e-santé et la convergence numérique**.

« C'est à partir de ce constat que le rôle central et structurant de notre profession prend toute sa dimension »

Ensuite sur **les conditions de développement de nos industries (Chapitre II)** et d'une capacité de production en France. Notre secteur a su bâtir des champions mondiaux, performants et reconnus, et des PME innovantes et dynamiques. **Ce tissu industriel est précieux et doit être renforcé, reconnu**. Dans le même temps, il faut attirer les groupes leaders dans leurs domaines pour montrer qu'investir en France est indispensable dans leur stratégie. Comment faire cela ? En s'assurant que les acteurs de notre secteur, français et étrangers, trouvent sur notre territoire l'environnement qui leur permet de travailler de manière performante : des techniciens et ingénieurs de haut niveau, des outils d'aide à la recherche et à l'innovation, des conditions de production favorables, une excellence en normalisation, et des conditions permettant d'exercer une concurrence loyale. Autant de thématiques qui sont développées dans la seconde partie de ce rapport.

Enfin, sur une méthode pour travailler et gagner en commun (Chapitre III), indispensable pour la mise en œuvre opérationnelle de nos propositions.

La croissance se construit ensemble !



Jean-Pierre Chardon



Joël Karecki



Jean Vaylet

CONSTATS ET ENJEUX

1. **Les industries Electriques, Electroniques et de Communication sont à la pointe des bouleversements** en cours dans nos sociétés : développement durable, sécurité, santé ou convergence numérique. Ces évolutions sont autant d'opportunités de marchés pour nos entreprises car **notre secteur a su bâtir à la fois des champions mondiaux et maintenir un tissu de PME et ETM¹ innovantes**. C'est donc un **secteur clé pour notre économie**.
2. D'une manière générale, **l'industrie est stratégique** pour le développement économique et social de la France.
 - **En termes d'emplois** : au-delà de l'emploi direct qu'elle génère, l'industrie crée naturellement de nombreux emplois indirects. Elle a donc un fort effet d'entraînement sur le reste des services. La révolution numérique et le développement des marchés de l'énergie mettent en évidence la nécessaire synergie entre l'industrie et les services.
 - **En termes de richesse** : l'industrie est nécessaire et fondamentale pour l'innovation, l'exportation, la compétitivité de l'économie et donc la croissance de notre pays.
3. **La mondialisation est une opportunité** pour nos industries, à condition d'agir avec pragmatisme : gérer avec soin le curseur entre la production maintenue en France (à haute valeur ajoutée) et la production relocalisée dans les pays à faible coût de main d'œuvre. Les deux sont nécessaires et il serait illusoire de penser à maintenir l'ensemble de la production en France.
4. **Pour autant, le maintien d'une capacité de production performante sur le sol national est crucial** pour notre avenir. Elle implique la nécessité d'optimiser notre capacité à **innover** tant sur les produits que sur les **process industriels**.
5. Le développement industriel de la France ne se fera qu'en **partenariat entre les entreprises et le Gouvernement**. Ce partenariat suppose :
 - Un pilotage au plus haut niveau de l'Etat, **dans une logique interministérielle**, d'une **stratégie industrielle** pour le pays, spécifiquement dans les secteurs jugés prioritaires. Cette stratégie doit couvrir à la fois :
 - **les éléments tactiques** (les marchés jugés prioritaires),
 - **les éléments structurels** de politique industrielle (les conditions de développement de l'industrie).

Cette stratégie doit **s'alimenter des idées et de l'expertise des entreprises** dans une logique de marchés, et ne pas être imposée par le haut, pour ne pas répéter les erreurs des politiques de Plans passés.

¹ Une PME est une entreprise entre 0 et 250 salariés, une ETM (Entreprise de Taille Moyenne) va entre 250 et 5000 salariés.

- Une capacité à travailler « en meute » au sein « **d'écosystèmes de croissance** » entre grandes entreprises, PME, Entreprises de Taille Moyenne dont l'importance doit être reconnue. Les pôles de compétitivité ont été une première réponse, mais il faut désormais les compléter par des « **pôles de marchés** ».
 - **Une participation active de l'Etat et des Collectivités territoriales pour aider à l'émergence des marchés identifiés.** Une réorientation des commandes et marchés publics vers des technologies innovantes est nécessaire. Cette réorientation doit s'inscrire dans la logique de la réforme des politiques publiques et doit être porteuse **d'économies importantes et structurelles pour les finances publiques, dans une approche « coûts / bénéfices ».**
6. **L'objectif est de conforter ou de retrouver un « leadership » pour notre pays et son industrie dans des secteurs de pointe grâce à une coordination stratégique assurée par l'Etat avec le soutien des industriels et à quelques impulsions ciblées pouvant générer des sources importantes d'économies pour nos finances publiques.**
 7. **Les opportunités les plus significatives d'innovation se concentrent sur l'amélioration du mode de vie, la réduction et l'optimisation de l'utilisation des ressources de la planète** (avec ses conséquences sur les outils) et la réponse à la diversification croissante des besoins. Dans certains secteurs, la bonne utilisation des produits industriels constitue une opportunité de développement pour l'Europe, à l'heure de l'internationalisation de la production. **C'est en se donnant les moyens d'innover sur l'ensemble de la chaîne de valeur, dont la production, que les entreprises industrielles et de service se donneront le maximum d'opportunités de croissance.**
 8. **Si les marchés de masse restent une source importante de développement et de croissance, les niches, concernant les produits complexes et à forte valeur ajoutée intellectuelle, sont, en revanche, des opportunités pour les pays développés,** tout comme la réalisation de produits standards spécifiquement adaptés à un utilisateur donné. Plus globalement, grâce aux technologies de l'information et de la communication, et à leur bonne utilisation, l'on voit apparaître des secteurs à rendement d'échelle croissant. Les collaborations de R&D « horizontales », destinées à créer des standards communs, et « verticales », destinées à créer des services spécifiques à des segments de marchés donnés, sont, pour cela, complémentaires.



Chapitre I : Les Marchés du Futur

EFFICACITE ENERGETIQUE ACTIVE

- PROPOSITION 1 : **Promouvoir les solutions d'efficacité énergétique globale des bâtiments**

ECO-CONCEPTION ET GESTION DES MATIERES PREMIERES

- PROPOSITION 2 : **Encourager l'éco-conception des produits et systèmes et favoriser leur accès au marché**

SECURITE, DU TERRITOIRE, DES RESEAUX, DES PERSONNES ET DES BIENS

- PROPOSITION 3 : **Améliorer la sécurité globale des territoires et des réseaux**
- PROPOSITION 4 : **Renforcer la sécurité des citoyens grâce à l'excellence de la filière électrique**

E-SANTE

- PROPOSITION 5 : **Mobiliser les énergies autour de la télémédecine et clarifier les conditions d'intervention**

CONVERGENCE TECHNOLOGIQUE

- PROPOSITION 6 : **Accélérer sur le déploiement du Très Haut Débit fixe et mobile**
- PROPOSITION 7 : **Rattraper notre retard dans les énergies renouvelables en particulier dans le solaire**
- PROPOSITION 8 : **Développer notre excellence dans l'électronique et l'automobile autour des programmes sur la voiture et la route de demain**
- PROPOSITION 9 : **Faire de la Haute Définition un enjeu culturel et économique majeur en renforçant notre filière de production audiovisuelle**
- PROPOSITION 10 : **Bâtir sur l'industrie mécanique et électronique pour développer la mécatronique**
- PROPOSITION 11 : **Renforcer la microélectronique**

1 – SOLUTIONS D'EFFICACITE ÉNERGETIQUE GLOBALE DES BATIMENTS



Président du groupe de travail : M. **Yves Robillard**, *Directeur Général, THORN, Président du Syndicat de l'Eclairage.*



Rapporteur :

Gisèle FAFIN, *Directeur Environnement et Développement Durable, FIEEC.*

Principaux constats

1. **Le secteur du bâtiment** représente 46 % de l'énergie consommée en France et 100 millions de tonnes de CO₂ émis chaque année. Ce secteur peut **constituer un gisement de réduction d'émission de CO₂ très important.**
2. Pour répondre au défi énergétique, il convient de travailler sur l'ensemble des bâtiments : **neufs et existants**, dans les domaines de l'habitat, du tertiaire et de l'industrie.
3. Les démarches déjà engagées ont essentiellement porté sur l'enveloppe des bâtiments dans une logique thermique (isolation).
4. Il faut capitaliser sur ces premières mesures pour aller au-delà et passer à **une logique d'efficacité énergétique active globale.** Cela implique de :
 - Mesurer les consommations énergétiques pour informer et sensibiliser ;
 - Installer les équipements à haut rendement énergétique qui apportent un confort similaire ou supérieur avec des consommations nettement inférieures ;
 - Ajuster automatiquement l'apport d'énergie aux paramètres extérieurs et au comportement des utilisateurs pour un confort et des consommations optimisés.
5. **Ces solutions techniques existent déjà et sont complémentaires. Il convient de les rendre visibles, de les promouvoir et de les généraliser.**
6. Les pouvoirs publics doivent **avoir un rôle d'incitateurs mais également d'exemplarité** par rapport à leurs propres bâtiments.

Les 15 propositions de la FIEEC

Travailler avec les outils existants :

1. S'intégrer dans la logique existante des « bouquets de travaux » en élaborant et en déployant des référentiels fondés sur des produits et systèmes à haut rendement et sur les solutions de gestion énergétique des bâtiments, complémentaires les uns des autres. Ces référentiels doivent permettre de proposer une palette d'offres selon les niveaux d'investissement disponibles et la diversité des besoins, de garantir les gains associés et

faciliter l'amélioration continue des performances énergétiques par une prédisposition adéquate des installations.

Action : FIEEC / pouvoirs publics (ADEME, etc.). Echéance : fin 2008.

2. Faire mieux prendre en compte l'apport **des solutions des IEEC** dans les référentiels et labels officiels de type HQE, HPE ou Effinergie.

Action : FIEEC / Détenteurs Labels / Gouvernement / UE. Echéance : mi-2009.

3. Infléchir les futures réglementations énergétiques pour **introduire des exigences minimales de performances pour les usages principaux.**

Action : FIEEC / Gouvernement. Echéance : fin 2009.

Améliorer l'information du public et des professionnels :

4. **Rendre obligatoire le sous-comptage énergétique** pour chacun des usages principaux et son affichage simple afin que chacun puisse constater l'état des consommations, identifier les gisements d'amélioration, pouvoir vérifier les gains obtenus après travaux.

Action : Gouvernement / FIEEC. Echéance : mi-2009.

5. Imposer dans les appels d'offres de travaux **le calcul en coût global des installations**, c'est-à-dire incluant les coûts d'investissement, de maintenance et de consommation pendant toute la durée de vie estimée de l'équipement.

Action : FIEEC / Gouvernement. Echéance : fin 2009.

6. Mettre en œuvre une **communication commune** valorisant les apports et les gains.

Action : gouvernement / FIEEC / Autres acteurs professionnels. Echéance : mi-2009.

7. Développer et maintenir les compétences pour :

- élargir le groupe de pilotage à la filière pour **analyser l'offre de formation** et l'adapter aux offres IEEC ;

Action : Gouvernement / FIEEC / Autres professionnels. Echéance : mi-2009.

- adapter les formations professionnelles existantes.

Action : FFB / FIEEC / Gouvernement. Echéance : mi-2009.

Inciter :

8. **Faire évoluer les outils de diagnostic existant** (Diagnostic de Performance Energétique) pour y valoriser les solutions des IEEC.

Action : FIEEC / DGUHC / ADEME / CSTB. Echéance : 2009.

- En termes de contenu : aller au-delà des aspects thermiques ;
- En termes de périmètre : bâtiments tertiaires, industriels, certaines installations industrielles...

9. Lancer des **projets pilotes** permettant de finaliser les référentiels et d'établir des bases de comparaison.

Action : Gouvernement / FIEEC / Autres acteurs (collectivités publiques). Echéance : courant 2009.

10. **Développer la normalisation des produits**, des systèmes de calcul des gains, et une base de données permettant de comparer les gains par usage et secteur.

Action : UTE / FIEEC / AFNOR. Echéance : 2009.

11. **Promouvoir les outils de financement innovants** (certificats d'économies d'énergie, contrats de performance énergétique, mécanismes de préfinancement des travaux, incitations bancaires ou assurance, etc.).

Actions : FIEEC / FFSA / FFB / Gouvernement. Echéance : mi-2009.

Contraindre et contrôler :

12. **Soutenir la réalisation de l'objectif du Grenelle** « maîtres d'ouvrage et acheteurs publics exemplaires ».

Action : Gouvernement / FIEEC. Echéance : 2009.

13. **Imposer le diagnostic énergétique périodique** de tous bâtiments existants et de certaines installations ou parties d'installations industrielles. Intégrer au diagnostic l'identification des consommations d'énergie mesurées réparties selon les grands usages (chauffage, éclairage, eau chaude sanitaire, ventilation, climatisation...).

Action : Gouvernement / FIEEC. Echéance : 2010.

14. **Renforcer les contrôles de l'application de la réglementation.**

Action : Gouvernement / FIEEC. Echéance : 2010.

15. La FIEEC propose de s'appliquer des exigences environnementales et énergétiques dans la rénovation et la gestion de ses propres locaux.

Actions : FIEEC. Echéance : début 2009.

Les nouvelles technologies (diodes électroluminescentes(LED) en particulier) vont mettre l'industrie de l'éclairage à la confluence de l'électricité, de l'énergie, de l'électronique, et du numérique. Nous en attendons un bouleversement pour cette industrie, et en particulier un rapprochement des métiers des lampes et des luminaires et du contrôle, ce qui constitue une opportunité unique pour nos entreprises.

JOËL KARECKI, PHILIPS FRANCE & MAGHREB

Assemblée générale de la FIEEC – 2 avril 2008

Personnes auditionnées :

- **Jean-Pierre BARDY** Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction
- **Nicolas JANNERET** Chargé de mission Agence nationale de l'habitat et Assistant au président du Comop « Bâtiment existant »
- **Alain MAUGARD** Président Centre scientifique et technique du bâtiment et Président du Comop « Bâtiment neuf »
- **Roland FAUCONNIER** Direction technique FFB et représentant Médef au Grenelle pour le groupe Bâtiment
- **Loïc CHAPEAUX** Direction économique FFB et participant au Comop « Logement social »



2 - ECO-CONCEPTION ET GESTION DES MATIERES PREMIERES



Président du groupe de travail : M. **Marc Heude**, *Président de la Commission Environnement de la FIEEC*, et *Responsable Environnement*, **FAGORBRANDT**.



Rapporteur :
Gisèle Fafin, *Directeur Environnement et Développement Durable*, **FIEEC**.

Principaux constats

1. Flambée des matières premières.

- Les limites des ressources géologiques de la planète conjuguées à une accélération de la demande mondiale (montée en puissance des pays émergents) entraînent une hausse des prix qui affectent directement notre industrie. Le prix du Zinc, du Cuivre et du Nickel a ainsi quadruplé entre 2001 et 2006. (Source SESSI).
- La consolidation en cours dans l'extraction et la transformation des matières premières renforce le pouvoir des vendeurs au détriment des acheteurs. La France importe par exemple, sa Bauxite à 90 % de la Guinée, son Cuivre à 60 % du Chili, son phosphate à 60 % du Maroc, etc. (source SESSI).
- Les matériaux contenus dans les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) suscitent des convoitises sans que les producteurs qui financent la filière n'aient les moyens légaux ou pratiques de contrôler ces matières qu'ils sont condamnés à racheter à prix d'or.

2. L'éco-conception à l'épreuve de la réalité du marché

- Les entreprises du secteur électrique et électronique ont initié pour la plupart depuis plusieurs années des démarches d'éco-conception visant un mode de production et de consommation durables en limitant l'impact de leurs produits sur l'environnement. Par exemple : **développement d'un logiciel et de services d'aide à l'éco-conception (Codde), certification ISO 14001 des sites de production, impulsion à la mise en place de filières de recyclage.**
- En revanche, le développement du marché des produits à moindre impact sur l'environnement se heurte aux réticences de nombreux acheteurs face au prix d'achat souvent plus élevé de biens pas toujours faciles à distinguer de l'offre courante. Il s'inscrit de plus en contradiction dans le débat actuel d'une hausse du pouvoir d'achat par la baisse des prix de vente.
- L'exemplarité attendue des acteurs qui ont pourtant conscience de l'importance de choix porteurs d'avenir pour la collectivité et les industries est donc indispensable et se fait aujourd'hui attendre.

Les 7 propositions de la FIEEC

I - Créer une approche stratégique de l'accès aux ressources

1. Mettre en place **au sein de l'Etat, en liaison avec les industriels, une cellule de pilotage** et de suivi de nos besoins et des ressources en matières premières, croisés avec le suivi des positions clés tenues par les acteurs économiques dans ces filières.
Action : Gouvernement. Echéance : 2009
2. **Organiser de meilleures conditions d'achats des matières premières** pour éviter l'éviction des PME face aux très grands producteurs et consommateurs de matériaux : *favoriser les « écosystèmes de croissance »* autour de grands groupes industriels faisant bénéficier des PME d'un important effet d'échelle, notamment par le biais d'incitations fiscales.
Action : FIEEC, Gouvernement ; Echéance : 2009
3. **Renforcer les possibilités de contrôle par les industriels de leurs produits en fin de vie** afin de leur faciliter l'accès aux matières premières recyclées : définir un cadre légal et fiscal favorable au développement d'offres de location de produits ; lorsque les filières agréées des producteurs existent, leur donner une priorité d'accès aux gisements de DEEE.
Action : FIEEC, Gouvernement. Echéance : 2008

a- Cadre légal et fiscal relatif à la location de biens

Revoir le cadre fiscal pour faciliter le développement de services (ici la location de biens), conformément à la stratégie européenne de découplage de croissance et de la consommation de ressources. Il convient donc de ne pas créer une taxation supplémentaire du simple fait du remplacement d'une vente par une location.

b- Contrôle de l'accès aux gisements de DEEE et à leurs conditions de traitement

Réviser la réglementation applicable à la filière des DEEE en France, soit en révisant la Directive 2002/96/CE (processus en cours sous l'égide de la Commission), soit en modifiant directement les éléments réglementaires et législatifs nationaux concernés (la base juridique de la Directive 2002/96/CE est l'article 175 du traité qui permet de renforcer les dispositions nationales pour optimiser la protection de l'environnement). Le contrôle de l'attitude des détenteurs des DEEE étant beaucoup plus difficile eu égard à leur grand nombre et leur absence d'immatriculation, il est proposé d'instaurer la clause de contrôle au niveau des acteurs traitant les DEEE.

4. **Développer les agro-matériaux de 2e génération**, i.e. issus de déchets de biomasse et/ou d'activités non concurrentielles de la production alimentaire de base : lancement d'un programme ambitieux de recherche nationale.
Action : FIEEC, Universités, ADEME, Gouvernement. Echéance : à partir de 2009

II – Réconcilier le marché et le développement durable

5. **Définir une « Plateforme de progrès FIEEC / Développement durable » avec un dénominateur minimal de dispositions communes à tous les secteurs** et des modalités d'affichage harmonisées (label ad hoc).
Action : FIEEC. Echéance : fin 2008

- 6. Faire valider la plateforme FIEEC et les référentiels sectoriels complémentaires** par des organes compétents tant dans leur contenu que dans leurs conditions d'octroi d'un label distinctif et de contrôle.

Action : FIEEC, ADEME, Gouvernement, UTE, AFNOR, ONG. Echéance : 2009

- 7. Faire reconnaître par les acteurs publics et privés les produits / entreprises s'inscrivant dans la démarche de progrès :**

Etablir des cahiers des charges de prescription en concertation avec les prescripteurs concernés et des incitations au choix de ces offres (ex fiscalité).

Action : FIEEC, Gouvernement, AMF, certificateurs, architectes, grands prescripteurs industriels. Echéance : 2009

Etablir des conventions de référencement prioritaire de ces produits.

Action : FIEEC, distribution grand public et professionnelle. Echéance : 2009

Personnes auditionnées :

- *Jean-Paul Ventere (Qualité écologique des produits/MEEDDAT)*
- *Nadia Boeglin Conseillère de la commissaire générale au développement durable (éco-consommation) au MEEDDAT.*
- *Daniel Froelich, professeur à l'école des Arts et Métiers de Chambéry (ENSAM), spécialiste notamment des plastiques.*
- *Marcel Dohy chef du département bioressources de l'ADEME.*
- *Jacques Varet, directeur de la prospective au BRGM (Bureau de la Recherche Géologique et Minière)*



3 - SECURITE - TERRITOIRES, RESEAUX, BIENS ET PERSONNES



Président du groupe de travail : M. **Jean-Pierre Quemard**, *Directeur R&T, EADS Défense & Sécurité, Président du Gixel.*



Rapporteur :

Isabelle Boistard, *Chef du Service Economie, FIEEC, Déléguée au développement, Gixel.*

Principaux constats

1. La sécurité est indispensable à la vie sociale et économique d'un pays. C'est à la fois une demande et une attente naturelle de nos citoyens, parfois mal définie : les notions de sécurité, sûreté, refus du risque se mélangent souvent.
2. **La demande sociale en la matière a augmenté de manière importante** ces dernières années, du fait de l'apparition de nouvelles menaces et d'une perception accrue des risques. Deux axes globaux peuvent être retenus :
 - **sécurité globale** de notre environnement de vie face à des menaces « sociétales » liées à une situation internationale mouvante, une criminalité organisée, des aléas climatiques ou une interconnexion des principaux réseaux...
 - **sécurité dans la vie quotidienne**, que ce soit dans les relations économiques (fraudes, abus, etc.), face aux risques domestiques (matières dangereuses, accidents de la vie quotidienne, etc.) ou face à des menaces sur les biens et les personnes (actes de délinquance, insécurité, etc.) dans les lieux publics ou privés.
3. **La sécurité devient donc un enjeu politique et sociétal qui va provoquer l'émergence de nouveaux marchés tirés par une demande forte et l'utilisation accrue des nouvelles technologies désormais matures mais encore peu déployées.**
4. **L'Etat a un rôle clé en la matière dans la mise en œuvre d'une logique de sécurité globale et d'impulsion sur la sécurité des citoyens.**
5. Au-delà des grandes questions de sécurité nationale, il convient également de continuer à améliorer la sécurité quotidienne de nos concitoyens dans :
 - leurs transactions économiques, en particulier sur tous les réseaux électroniques (Internet) ou autres (eau, électricité, télécoms...) ;
 - leur vie domestique, deux aspects sont particulièrement décisifs : la sécurité électrique et la lutte contre les incendies. Ces deux aspects sont d'ailleurs liés puisque 1 incendie sur 4 est dû à des défaillances électriques ;
 - les lieux publics (rue, immeubles d'habitation, tertiaire).
6. **Les nouvelles technologies, notamment issues du numérique et de l'électronique, peuvent apporter des réponses concrètes, opérationnelles et simples pour ces enjeux.**
7. Dans le même temps, ces technologies sont perçues comme de plus en plus intrusives et peuvent être assimilées à une menace pour la vie privée de nos concitoyens.

8. Le sentiment d'un manque d'encadrement dans leur mise en oeuvre, de pratiques non avouées, d'un cadre juridique parfois flou entraîne des craintes. Il convient d'en tenir compte dans leur déploiement.

Les 10 propositions de la FIEEC

SUR LA SECURITE GLOBALE :

Renforcer la coordination de l'action de l'Etat

1. La FIEEC propose la création d'une **agence interministérielle de la sécurité** dotée de moyens et de compétences suffisants. Cette agence pourrait en particulier travailler, en étroite collaboration avec les entreprises, sur :
 - la sensibilisation des acteurs et la formation des professionnels et des personnels...
 - la standardisation, l'interopérabilité et la réglementation ;
 - le développement d'une **véritable politique de sécurité coordonnée dans l'e-administration** ;
 - des schémas de déploiement nationaux assurant la résistance aux pannes et l'autonomie des réseaux. *Objectif : décembre 2008. Acteurs : Gouvernement / entreprises.*

Débattre de manière ouverte pour expliquer et encadrer

2. La FIEEC propose d'organiser un **forum permanent d'information, de débat et d'orientation** sur les questions de l'utilisation des technologies et du respect de la vie privée. Il pourrait être coordonné par le Forum des Droits sur Internet et la CNIL. Les premiers thèmes pourraient porter sur la vidéo-surveillance et sur l'identité numérique. *Objectif : octobre 2008. Acteurs : Gouvernement / CNIL / Forum des Droits sur Internet / Acteurs*

Evaluer et certifier

3. La FIEEC propose de mettre en place une politique indépendante d'évaluation et de certification de la sécurité. A cet effet, la DCSSI semblerait être une institution clé en la matière et ses moyens devraient être renforcés ainsi que l'a proposé le rapport Lasbordes . *Objectif : 2009. Acteur : Gouvernement.*

Donner quelques impulsions spécifiques sur des programmes structurants

4. La FIEEC propose d'accélérer le déploiement du Très Haut Débit afin de permettre un développement de l'économie numérique autour de technologies innovantes en voie de généralisation. (voir partie convergence). *Objectif : début 2009. Acteurs : Gouvernement / collectivités Locales / ARCEP / Entreprises.*
5. **Accélérer l'enfouissement des réseaux électriques.** L'enfouissement des réseaux électriques répond à des attentes multiples : sécurité d'alimentation dans un contexte de dépendance totale tant économique que sociétale, qualité de la fourniture (coupures brèves et microcoupures) et sensibilité environnementale. Il doit se faire dans le cadre d'un programme ambitieux et coordonné pour atteindre en dix ans le niveau des pays voisins. *Objectif : 2009. Action : Gouvernement.*

Intégrer la gestion de la sécurité dans les démarches de conception ou de rénovation des bâtiments :

6. La FIEEC propose de **sensibiliser et de former la filière** pour intégrer les questions de gestion de la sécurité dès la conception des bâtiments, au même titre que la gestion énergétique. Elle propose que l'ensemble des appels d'offres publics en nouveaux bâtiments ou en rénovation intègrent ces problématiques pour permettre de former et de donner un exemple à la filière dans une logique de « pôle de marché ». *Objectif : 2009. Acteurs : Gouvernement / FIEEC / Filière du bâtiment.*

SUR LA SECURITE DES CITOYENS :

Améliorer la sécurité sur internet

7. La FIEEC propose de capitaliser sur les technologies de carte à puces en matière de sécurité sur internet. Ces technologies sont éprouvées, reconnues comme performantes et facilement généralisables. Le gouvernement devrait être exemplaire sur ses propres sites de e-gouvernement et inciter, par exemple sous la forme d'un crédit d'impôt, les citoyens à utiliser ces technologies. Il devrait également continuer à soutenir le travail exemplaire de l'Agence nationale des titres sécurisés qui va permettre de mettre en place la carte nationale d'identité électronique avec un volet régalien et un volet e-service. *Objectif : 2009. Acteur : Gouvernement.*

Améliorer la sécurité domestique en matière électrique :

8. La FIEEC propose que le **diagnostic électrique** déjà en place soit :
 - **étendu aux parties communes des immeubles de plus de 15 ans**, indépendamment des processus de vente d'appartement afin que les co-propriétaires d'un bien soient au courant de la situation électrique de leurs parties communes. *Objectif : 2009. Acteur : Gouvernement.*
 - **établi tous les 5 ans** dans le cas de location d'un bien **et soit annexé au bail**. *Objectif : 2009. Acteur : Gouvernement.*
9. La FIEEC propose de renforcer la lutte contre les produits électriques non-conformes (voir partie de ce rapport consacré à la loyauté des échanges).

Mieux lutter contre les incendies et les fumées toxiques :

10. La FIEEC propose que l'utilisation des câbles à faible émission de fumées toxiques soit généralisée dans les établissements recevant du public, les tunnels et les immeubles de grande hauteur (bâtiments administratifs, écoles, universités, médiathèques, bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) comme c'est déjà le cas dans le métro. *Objectif : 2009. Acteurs : Gouvernement / FIEEC.*

Personnes auditionnées :

- **Xavier Fricourt, Oberthur card Systems, Director Identity Product line**
- **Bernard Ourghanlian, Directeur Technique et Sécurité, Microsoft France**
- **Thierry Delville, Ministère de l'Intérieur, Chef du service des technologies de la sécurité intérieure**
- **Pierre Monzani, INHES, Directeur**
- **Gérard Pardini, INHES, Chef du département Intelligence économique et gestion de crise**
- **Pierre-Antoine Mailfait, INHES Chef du département Formation, Etudes et recherches**
- **Stéphane Miège, Services du 1er Ministre, SGDN, Relations industrielles**
- **Alain Coursaget, Services du 1er Ministre, SGDN, Directeur adjoint protection et sécurité de l'Etat**
- **Alain Bauer, AB Consulting**
- **Isabelle Falque-Pierrotin, Forum des Droits sur Internet, Présidente**
- **Jean-Marc Suchier, Sagem Sécurité, Président du Groupe Sécurité et Défense, Pôle System@tic**

4 - SANTE



Président du groupe de travail : M. **Emmanuel Cordonnier**, *Président de la société ETIAM, Président du groupe TICS du Snitem.*



Rapporteur :

Yoann Kassianides, *Responsable de la Communication, FIEEC.*

Principaux constats

1. L'espérance de vie de la population augmente. **En 2050, près de la moitié de la population française et européenne aura plus de 50 ans** selon l'Institut National des Etudes Démographiques (INED).
2. Les dépenses de santé représentaient **11,1 % du PIB français en 2005 (selon l'OCDE)** plaçant la **France au troisième rang mondial**, et augmentent au minimum de 3 % par an, soit **plus vite que le PIB**.
3. Parallèlement, le nombre d'acteurs de la santé et de la sphère médico-sociale est stable, **et leur répartition géographique est de plus en plus inégale**.
4. La combinaison de la progression continue de la demande et de la stagnation de l'offre crée un redoutable **effet de ciseaux**. Le système de santé dans son ensemble est menacé d'asphyxie : il doit être repensé à l'aune de ces données. Si elles ne constituent pas une fin, les technologies d'information et de communication sont un **moyen indispensable pour assurer une gestion maîtrisée des conséquences de cet effet de ciseaux et des risques de dérives budgétaires afférents**.
5. La télésanté et la télémedecine peuvent améliorer la prise en charge des patients, ainsi que l'efficacité des investissements de santé. Elles contribuent à développer une offre de soins à plus de personnes, dans de **meilleures conditions de confort** pour elles (maintien à domicile), et à moindres frais. **Une journée d'hôpital coûte en moyenne 263 euros contre 169 euros pour une journée d'hospitalisation à domicile (HAD)** (source IRDES). Pour de nombreuses pathologies, l'écart est beaucoup plus important.
6. Notre pays a accumulé **un retard important**, depuis 15 ans, dans le concert international. A titre d'exemple, l'écart entre la France et l'Allemagne en termes de marché des dispositifs médicaux est de l'ordre de 1 à 1,6. L'écart de production de ces mêmes produits est encore plus impressionnant : il varie de 1 à 3,8 (Source Décision).
7. Comme le souligne le rapport Attali, **le secteur de la santé n'est pas une charge mais au contraire une opportunité** pour notre économie, grâce notamment à son effet d'entraînement sur les services. Une utilisation adéquate des technologies disponibles constituerait un exceptionnel vivier de croissance et de création d'activité et d'emplois au service de la collectivité, dont une forte proportion ne peut pas être délocalisée.
8. **La télésanté** représente un marché du futur à très fort potentiel. **Les industriels sont prêts à s'investir dans ce défi**. Cependant, **la puissance publique a un rôle essentiel de catalyseur** à jouer sur ces marchés, et certains freins doivent être levés. Les mesures proposées ci-dessous sont simples et opérationnelles.

9. **L'interopérabilité des systèmes** est actuellement insuffisante et ne permet pas un confort optimal d'utilisation. Le non respect de standards internationaux dans certaines mises en oeuvre, et l'absence de coordination stratégique en la matière posent problème, ralentissent l'investissement des acteurs et complexifient le déploiement des solutions.
10. **L'acceptabilité des nouvelles pratiques à la fois par les patients et par le corps médical et paramédical est un facteur essentiel.** Le cadre juridique doit s'adapter aux nouvelles pratiques permises par les technologies afin d'apporter des réponses aux nombreuses questions sociétales et culturelles qu'elles suscitent, notamment dans les domaines de la responsabilité, de la sécurité, de la confidentialité des données, etc.

Au final, les mesures attendues supposent un renouvellement de la méthode : une large coordination de l'ensemble des acteurs de la santé (personnel médical et paramédical, patients) et les nombreuses administrations concernées doit être organisée. Le décloisonnement des services administratifs est capital dans ce domaine.

Les 7 propositions de la FIEEC

Doter la télésanté d'une structure de pilotage interministérielle, associant les industriels :

1. **Mise en place d'un pilotage interministériel public/privé pour un déploiement structuré de la télésanté, rattaché à la Présidence de la République ou à Matignon de manière à coordonner sous une autorité unifiée les nombreux sujets afférant à la télésanté et à la télémedecine.** Ce pilotage pourrait être organisé dans le cadre du Conseil stratégique des IEEC (cf. proposition n°20 du rapport) et doit insuffler un changement organisationnel et **réunir tous les acteurs concernés** (patients, corps médical et paramédical, industriels).

Echéances : fin 2008. Acteurs : Gouvernement / industriels / FIEEC...

Renforcer l'interopérabilité des systèmes :

2. Les systèmes doivent être rendus interopérables sur tout le territoire national de manière à ce que les flux d'informations et les applications développées puissent être mis en oeuvre avec facilité par tous les acteurs avec le degré de sécurité adéquat. Ceci passe donc par :
 - i. **rendre obligatoire le respect des standards internationaux** dans toute application de télémedecine. Il convient d'éviter de réinventer au niveau français des standards par ailleurs existants ;
 - ii. **renforcer et soutenir la présence des industriels français au sein des travaux en cours de normalisation au niveau international.** Il convient de bâtir sur l'activité de la Commission de Normalisation Informatique de Santé (CNIS) déjà en place au sein de l'AFNOR où les industriels sont présents et de renforcer son rôle à l'international ;
 - iii. **faire remonter à la CNIS les problèmes concrets d'interopérabilité** se posant sur le terrain afin que cette dernière puisse assurer un pilotage fin de la stratégie de normalisation.

Echéance : Fin 2008. Acteurs : Gouvernement / Industriels / FIEEC...

Améliorer le cadre juridique :

3. **Adapter le droit de la responsabilité aux nouvelles pratiques.** L'incertitude juridique freine les praticiens du monde de la santé dans l'utilisation des nouvelles technologies et les industriels dans le développement de leurs produits. Le législateur doit élaborer des

règles pour clarifier et encadrer fermement les responsabilités induites par la télésanté. Les industriels, les syndicats et leur Fédération, dans leur domaine de compétence, peuvent accompagner les réflexions du législateur au sein d'un débat ouvert à tous les acteurs (patients, médecins, etc.).

Echéance : Fin 2008. Acteurs : Gouvernement / Industriels / patients / médecins...

4. **Poser un cadre réglementaire (décret) pour les actes de télémedecine** tels que définis dans les articles 31 à 34 de la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie, notamment afin de doter ces actes d'une nomenclature de remboursement au sein de la CNAM et donner ainsi une réalité économique à ce marché.

Echéance : Fin 2008. Acteurs : Gouvernement.

Faire évoluer les pratiques et les mentalités :

5. **Associer systématiquement les patients, les professionnels de santé et la société civile** sur les aspects de l'e-santé. Débuter par une consultation publique sur la mise en œuvre des dossiers électroniques de santé et les systèmes de télésanté.

Echéance : Fin 2008. Acteurs : Gouvernement.

6. **Informier et former largement les professionnels de la santé** (médecins, infirmiers, etc.) **et les patients** sur ces nouveaux outils et leurs avantages. Les besoins de la société, les attentes des patients et les craintes suscitées sont des éléments centraux dans la mise en place de ces systèmes. Il convient d'informer et de former l'ensemble de la chaîne de santé afin que l'introduction de ces outils soient portés par les acteurs. Les industriels prendront leur pleine part à ces efforts.

Echéance : Fin 2008. Acteurs : Gouvernement / FIEEC / industriels.

7. **Développer les aspects liés à l'utilisation des technologies d'information et de communication dans la formation initiale et continue** des médecins et des personnels soignants.

Echéance : Fin 2008. Acteurs : Gouvernement / FIEEC / industriels.

Personnes auditionnées :

- **Jean-Luc Bernard, ancien Président du CISS, expert près de la FNATH.**
- **Jacques Lucas, Vice-Président en charge des TIC, Conseil National de l'Ordre des Médecins.**
- **Jean-Claude Roussel, Président de la FFAAIR (Fédération Française des Associations et Amicales de malades, Insuffisants ou handicapés Respiratoires)**
- **Dr. Jean-Luc Weber, Président de la société TAM Télésanté**



5 - CONVERGENCE



Président du groupe de travail : M. **Philippe Poels**, *Président du GIBCD (Groupement des Industries des Biens de Consommation Durable).*



Rapporteur :
Camille Beurdeley, *Chef du Service Juridique, FIEEC / Gimelec.*

Principaux constats

1. L'interprétation classique d'une convergence des industries de contenu sous l'impulsion de la numérisation induisant une manipulation simplifiée de ce contenu par l'utilisateur a entraîné **un rapprochement des industries des télécommunications, de l'électronique grand public et de la micro-informatique**, générant de nouveaux modèles économiques, de nouveaux services et de nouveaux marchés.
2. Cette convergence s'est traduite à la fois par une concurrence accrue, mais surtout une multiplicité de nouveaux produits encore inconnus il y a quelques années (PDA, téléphones mobiles, baladeurs numériques vidéo et son, etc.).
3. Au-delà de cette première convergence, il convient de réfléchir sur les rapprochements de filières ou secteurs industriels « supports » pour lesquels l'innovation technologique pourra créer des facteurs de différenciations dans la compétition mondiale, favorisera l'apparition de nouveaux produits répondant à des besoins, créera de nouveaux marchés.
4. Le secteur de l'Electronique, de l'Electricité et de la Communication est au cœur de ces évolutions car ses produits s'intègrent dans des systèmes plus larges ou d'autres produits permettant une véritable innovation. **L'impact du numérique notamment avec la généralisation des outils de télécommunications, des logiciels embarqués et des composants électroniques, sera particulièrement fort dans certains secteurs.**
5. Deux axes majeurs se dégagent :
 - les filières déjà touchées par la convergence : télécommunication, production numérique (audiovisuelle en particulier), énergie renouvelable, voiture et route de demain, dans une démarche de définition de nouveaux marchés ou de structuration d'une filière ;
 - des technologies stratégiques qui permettront ces innovations pour des produits tiers (mécatroniques, microélectronique ou nanotechnologies).
6. Au-delà des thèmes, il convient de s'interroger sur les méthodes à employer pour faire émerger ces nouvelles filières industrielles de manière efficace donc porteuse de croissance pour nos industries :
 - raisonner en « pôles de marchés » venant compléter les « pôles de compétitivité » tout en se basant sur leur compétence et leur expertise. Cette démarche visera à intégrer dans une même chaîne à la fois les entreprises fournisseurs, les clients et les installateurs ou services associés, de manière à tester opérationnellement en réel, par un système itératif d'essais / erreurs les technologies et systèmes développés. (voir proposition 17 de ce rapport) ;

- mettre en place une approche « d'éco-systèmes » de croissance qui regroupe des entreprises de taille variée, chacune bénéficiant des expertises des autres. La présence de grandes entreprises est en la matière particulièrement importante et doit être soutenue par l'Etat et les collectivités locales, du fait de leur effet d'entraînement (voir proposition 18 de ce rapport).
7. Il faut enfin favoriser les innovations en matière de processus industriels. Il faut en effet considérer les outils de production comme des produits et systèmes destinés à des clients, donc obéissant aux mêmes innovations technologiques.

Les 10 propositions de la FIEEC

D - Tirer partie de la convergence des technologies

1/ Accélérer le déploiement du Très Haut Débit fixe et mobile

- Favoriser l'investissement des opérateurs par un environnement réglementaire favorable :
 - développer une offre de contenus et de services innovante ;
 - fournir les conditions favorables à la mutualisation des montées d'immeuble.

Objectif : 2009. Acteurs : Gouvernement / Filière / ARCEP.

- Se servir des investissements dans le Haut Débit pour déployer la fibre optique le plus loin possible, notamment dans les zones blanches, afin de préparer l'avenir (migration vers le FTTH), et compléter la boucle finale en utilisant diverses technologies (ADSL 2+, radio, satellite,...).

Objectif : 2009. Acteurs : Gouvernement / Filière / ARCEP.

- Mobiliser les collectivités locales pour accélérer le déploiement de la fibre optique: investissement en génie civil (pose de goulottes, etc.), équipement des immeubles dont elles sont propriétaires, coordination des travaux de voirie, etc. dans les lignes directrices définies par l'ARCEP.

Objectif : 2009. Acteurs : Collectivités Locales / Gouvernement / Filière / ARCEP.

- Clarifier le débat sur les infrastructures Très Haut Débit pour les services fixes d'un côté et mobile/nomade de l'autre: favoriser la fibre optique pour les réseaux fixes et réserver les fréquences radio nécessaires pour les services mobile/nomade en cohérence avec le développement de la Télévision Haute définition hertzienne (voir proposition 9).

Objectif : automne 2008. Acteur : Gouvernement.

- Accélérer le déploiement du Très Haut débit, en s'assurant de la formation et de la qualification de la filière (installateurs, etc.).

Objectif : 2009. Acteurs : Gouvernement / Filière.

2/ Rattraper notre retard dans les énergies renouvelables en particulier dans le solaire.

Réduire la complexité administrative :

La complexité, la longueur et l'inter-dépendance des procédures administratives, ainsi que la recherche de subventions conduisent à un délai global de 9 à 12 mois entre la décision d'investissement et la commande de l'installation.

- A l'instar de la région Rhône Alpes, mise en place généralisée au niveau régional d'un guichet unique « énergies renouvelables » où seraient cumulées les aides des collectivités (région, département, commune) mais aussi de l'Etat (crédit d'impôts).
- Regrouper les demandes aux Drire, Dideme, communes, EDF en concentrant la demande sur la déclaration de travaux à la commune.
- Demander à EDF un contrat d'engagement pour garantir les délais de raccordement.

Objectif : 2009. Acteur : Gouvernement.

Clarifier les tarifs de rachats actuels :

Le tarif de rachat est aujourd'hui compétitif à 55c/kWh pour le PV intégré au bâti. Il est de 30 c/kWh en non intégré.

Cette notion, au demeurant louable « d'intégré », est diversement interprétée par les organismes chargés du contrôle, ce qui engendre des refus faisant perdre l'intérêt du projet.

- Revoir cette notion avec des professionnels du bâtiment pour conserver l'esprit mais faciliter la mise en œuvre.

Objectif : Automne 2008. Acteurs : Gouvernement / FFB / FIEEC / Filière.

Développer une filière industrielle française et s'appuyer sur les pôles de compétitivité Tenerrdis / Minatec :

- Utiliser les pôles de compétitivités comme Tenerrdis pour développer des projets de solaire intégré au bâti en y associant aussi les industriels du bâtiment (ex Saint-Gobain et EDF EN).
- Développer un prototype de maison qui intègre les technologies développées dans le cadre du projet Homes.

Objectif : Automne 2008. Acteurs : Gouvernement / FFB / FIEEC / Filière.

Donner l'exemple sur les bâtiments publics par un Programme National d'Action :

- S'inspirer des exemples en Espagne ou de certains états américains qui exigent une part significative des nouveaux investissements ou rénovations en énergies renouvelables.
- Pour les appels d'offres publics :
 - mettre en place la notion de mieux disant énergétique dans les appels d'offres ;
 - inciter les décideurs à considérer le coût complet d'une installation dans la durée plutôt que le seul investissement de départ.

Objectif : 2009. Acteurs : Gouvernement / FFB / FIEEC / Filière.

Lancer des projets visibles et symboliques :

- exemple : plan 5 ans lycées (par région) ou collèges (par département) ou bâtiments publics et /ou collectivités en imposant une part d'ENR dans les investissements ;
- incitation au chauffe-eau solaire comme dans les Dom Tom ;
- systématisation d'installation solaire thermique ou photovoltaïque sur les « maisons Borloo » ;
- soutien et modulation des aides aux investissements publics s'ils intègrent des solutions d'efficacité énergétique active et globale avec des énergies renouvelables (ex. stade de St-Etienne).

Objectif : 2009. Acteur : Gouvernement.

Promouvoir l'énergie photovoltaïque auprès du grand public et des décideurs :

- les décideurs et prescripteurs et installateurs ont par ailleurs un besoin de compréhension et de formation pour préconiser ce type d'installation ;
- des organismes comme l'Ademe sont à même de renforcer ces efforts de connaissance.

Objectif : 2009. Acteurs : Gouvernement / FFB / FIEEC / Filière.

Former les installateurs électriciens :

- soutenir la formation des installateurs (électriciens) aux nouvelles technologies ;
- créer un centre de formation par région à l'instar de ce qui se fait à l'INES à Chambéry ou au CLERC (comité de liaison des énergies nouvelles) à Sophia Antipolis.

Objectif : 2009. Acteurs : Gouvernement / FFB / FIEEC / Filière.

3/ Développer notre excellence dans l'électronique et l'automobile autour des programmes sur la voiture et la route de demain.

- lancer, au niveau gouvernemental, une impulsion forte sur ce sujet crucial pour notre industrie, nos concitoyens, nos engagements environnementaux... ;

Objectif : Automne 2008. Acteur : Gouvernement.

- travailler avec une logique de marchés en collaboration avec plusieurs secteurs : constructeurs automobiles, équipementiers automobiles, industrie électronique, etc. La Filière des Industries Electroniques et Numériques (FIEN) entend se saisir de ce sujet dans les semaines qui viennent et se coordonnera avec les fédérations concernées (FIEEC, FIEV,...).

Objectif : Automne 2008. Acteurs : FIEN (filière) / FIEEC / FIEV/...

4/ Faire de la Haute Définition un enjeu culturel et économique majeur en renforçant notre filière de production audiovisuelle.

- redéployer une partie des aides du Conseil National de la Cinématographie (CNC) vers l'aide à la filière de production Haute Définition ;

Objectif : 2009. Acteur : Gouvernement.

- mettre en place une action de sensibilisation et de formation de l'ensemble de la filière et en particulier des réalisateurs, chefs opérateurs et directeurs photos ;
Objectif : 2009. Acteurs : Gouvernement / Filière.
- accélérer le calendrier de diffusion de la Télévision Haute Définition hertzienne gratuite des principales chaînes ;
Objectif : Automne 2008. Acteurs : Gouvernement / Filière.
- optimiser les fréquences en généralisant, à terme, le recours à la norme de compression MPEG4 pour la diffusion des chaînes hertziennes ;
Objectif : 2009. Acteurs : Gouvernement / Filière.
- utiliser le « dividende numérique » pour permettre à la fois une offre attractive de télévision haute définition Hertzienne gratuite et une offre de télécommunication haut-débit fixe et mobile.
Objectif : Automne 2008. Acteur : Gouvernement.

E – Promouvoir les technologies stratégiques

5/ Développer un « pôle de marché » autour des technologies de mécatronique en s'appuyant sur le projet porté par le pôle Mov'eo (MoveoTronics).

- Développer un « pôle de marché » (voir proposition 17) en se basant sur le pôle de compétitivité Mov'eo et en donnant corps au projet **MoveoTronics** sur le plateau de Saclay Sartori. Associer, dans le pilotage de ce pôle, les Fédérations les concernées, l'Etat et les collectivités locales intéressées. Ce pôle devrait :
 - **regrouper des compétences et créer des synergies** avec des donneurs d'ordres (industrie automobile) et des fournisseurs (électronique, mécanique) dans une logique de développement de produits innovants pour servir un marché ;
 - **mutualiser des moyens coûteux et complexes** à mettre en œuvre et permettre ainsi aux PME/PMI innovantes, souhaitant devenir des entreprises mécatroniciennes, de franchir les premières étapes en mettant à leur disposition des moyens et un accompagnement dans leur démarche ;
 - **accompagner des PME dans leur développement international** dans le cadre d'une collaboration fructueuse Grands Groupes / PME ;
 - **aider à structurer une filière** en définissant des protocoles d'essai et de tests propres ;
 - **développer des outils de formation** associée à ces nouvelles technologies afin de diffuser la connaissance dans l'industrie française ;
 - être piloté en associant les Fédérations professionnelles concernées.

Objectif : Automne 2008. Acteurs : Gouvernement / Acteurs impliqués / FIEEC.

6/ Renforcer la microélectronique.

- Fédérer les actions des acteurs nationaux de la chaîne de valeur recherche-production, en incluant tous les industriels concernés, autour d'objectifs de résultats (disponibilité des filières, technologies et outils), en se basant sur les Pôles de compétitivité tels que Minalogic ou Systématique tout en incluant les syndicats professionnels et les clusters EUREKA (CATRENE, EURIPIDES, EUROGIA, CELTIC).

- 
- Développer les actions de constitution d'un eco-système au plan européen, notamment celles initiées par le Cluster EUREKA Catrene et EURIPIDES et par l'émergence de l'Initiative Technologique Industrielle ENIAC appuyée par la Commission Européenne.
 - Permettre aux acteurs nationaux qui ont la taille critique de continuer à jouer un rôle d'attractivité territoriale: notamment en assouplissant, pour les rendre compatibles avec les contraintes de cette industrie, les règles fiscales, sociales et réglementaires, restaurant ainsi l'opportunité de défendre leur compétitivité à armes égales avec leurs concurrents asiatiques.

Objectif : 2009. Acteurs : Gouvernement / FIEEC.



Chapitre II - Les Conditions du Succès

- PROPOSITION 12 : **Renforcer l'attractivité de la filière vis-à-vis des jeunes et des femmes**
- PROPOSITION 13 : **Conforter l'excellence du secteur électrique et électronique en normalisation et tirer profit de sa réussite**
- PROPOSITION 14 : **Renforcer la recherche et l'innovation, y compris dans les processus de production**
- PROPOSITION 15 : **Permettre le développement des entreprises de production, notamment les PME et ETM**
- Proposition 16 : **Garantir la loyauté des échanges : renforcer le contrôle des produits non-conformes ou contrefaisants**